

Charte du RNBM, mandat 2021–2025

Statut et missions. Le Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM) est un réseau thématique (RT 2755), anciennement Groupement de Service, affilié à l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) du CNRS et soumis à un plan de renouvellement quinquennal. Il rassemble des bibliothécaires (professionnels de l'information scientifique et technique) en charge d'un fonds documentaire en mathématiques (papier ou électronique), et des mathématiciennes et mathématiciens professionnels. Ses principales missions sont les suivantes :

- Coordonner la politique documentaire en mathématiques en France, en accord avec l'INSMI.
- Conserver et valoriser le patrimoine documentaire mathématique, papier et électronique.
- Assurer la pérennité de l'accès à des ressources documentaires de qualité.
- Mutualiser la documentation : négociation et financement des accès électroniques.
- Entretenir un catalogue fusionné et un plan de conservation partagé nationaux.
- Faciliter les relations entre bibliothécaires et mathématiciennes/mathématiciens.
- Faciliter l'entraide et les échanges entre membres du réseau.
- Organiser la collaboration à travers des groupes de travail thématiques.
- Organiser formation et information des bibliothécaires, mathématiciennes et mathématiciens.
- Accompagner les transformations des bibliothèques de mathématiques à l'ère du numérique.
- Accompagner les évolutions des besoins documentaires et les réaménagements des espaces.
- Constituer un interlocuteur privilégié en France pour les acteurs de l'édition mathématique.
- Analyser les différents modèles d'édition scientifique, spécifiquement en mathématiques.
- Participer aux instances nationales ou internationales de réflexion sur l'IST.

Organisation. La direction du RNBM est constituée d'un binôme bibliothécaire / mathématicienne ou mathématicien, dont le mandat est basé sur le même calendrier que le renouvellement du RNBM. Ce binôme, nommé par l'INSMI, sur candidatures individuelles, est assisté par un comité stratégique d'une dizaine de personnes. Ce comité est dans la mesure du possible composé à parts égales de bibliothécaires et de mathématiciennes et mathématiciens, et organise le renouvellement de ses membres. Une déléguée ou un délégué scientifique de l'INSMI est membre de droit du comité stratégique. Le comité stratégique se réunit environ dix fois par an. Une assemblée générale (AG) du RNBM est organisée annuellement, doublée d'une action nationale de formation (ANF) tous les deux ans.

Budget. Le RNBM est doté d'un budget par l'INSMI, géré par la délégation régionale CNRS de l'unité de rattachement de la personne bibliothécaire à la direction du réseau. Ce budget permet d'une part l'achat d'accès électroniques nationaux à des périodiques, et d'autre part d'assurer le fonctionnement du réseau : missions de membres des groupes de travail, journées thématiques, AG, ANF, etc. La direction du RNBM établit un budget prévisionnel et un suivi des dépenses en accord avec la direction de l'INSMI.

Membres. Le RNBM veille à maintenir un annuaire de ses membres. Sont membres de droit les agents travaillant pour des unités affiliées à l'INSMI, en charge d'un fonds mathématique, de même que les mathématiciennes et mathématiciens professionnels rattachés à une structure de recherche de l'INSMI. Les bibliothécaires travaillant dans des bibliothèques de l'ESR en charge de collections en mathématiques, de même que des mathématiciennes et mathématiciens non affiliés à l'INSMI peuvent faire partie du réseau au titre de membres invités. Dans leurs cas, leur accès aux services et ressources du réseau est évalué au cas par cas par le comité stratégique.

Nom et coordonnées de la personne adhérente

Signature (facultative)